

Zeitschrift:	Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber:	Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band:	56 (1983)
Heft:	6
Artikel:	Volonté de défense et armée croupion
Autor:	Olsen, Camille
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-562322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

navire belligérant utiliser abusivement la méthode d'identification qui consiste à révéler sa position et ses mouvements et à se placer sous une surveillance constante de l'adversaire, dont la méfiance serait déjà éveillée par l'absence de notification ou le manque de contrôle d'une notification d'un navire. La notification d'un navire protégé et l'emploi simultané de tous les signaux distinctifs disponibles – notamment le signal par radio – devraient éliminer les risques d'usages abusifs des moyens d'identification exclusivement réservés aux moyens de transport sanitaires.

Vu la nature des armes modernes utilisées sur mer, on pourrait également se demander si les navires-hôpitaux n'auraient pas droit à davantage de protection. Protection par exemple, contre des missiles, qui, ayant été déviés de leur trajectoire par des contre-mesures électroniques ou des leurre, pourraient être dirigés par leur tête chercheuse sur une autre cible, en l'occurrence un navire-hôpital. Faut-il munir les navires-hôpitaux d'un équipement défensif: détection de missiles s'approchant du navire, équipement électronique et leurre antimissiles?

Les six navires transformés en navires-hôpi-

taux n'avaient pas été construits en vue d'un usage médical, cependant, avec leurs hélicoptères, ils rendent des services comparables à ceux de véritables navires-hôpitaux, construits spécialement comme hôpitaux flottants. Cette expérience démontre qu'il est possible de sélectionner d'avance certains navires et d'en prévoir la transformation pour disposer rapidement de navires-hôpitaux en cas de besoin. Leur sécurité doit être assurée et également préparée. C'est à cela que le CICR s'emploie depuis plusieurs années en contribuant, chaque fois que cela est possible, à l'élaboration de nouvelles règles pour l'identification, par des moyens modernes, des navires-hôpitaux et des moyens de transport sanitaire en général; les expériences faites ont également démontré l'utilité de ces travaux.

¹ Ce chapitre est en cours de révision à l'OMI, pour tenir compte des expériences mentionnées dans cet article.

² Aéronefs sanitaires, II^e Convention, art. 39-40.

³ Voir dans Revue internationale de la Croix-Rouge, juillet-août 1982 ou PIONIER 3/83:

Ph. Eberlin «Identification des aéronefs sanitaires».

⁴ Le texte français de l'article 34 mentionne «pour leurs émissions par TSF ou par tout autre moyen de communication» et le texte anglais «for their wireless or other means of communication». Le texte espagnol utilise «emisiones».

⁵ Voir dans la Revue internationale de la Croix-Rouge, juillet-août 1982 ou PIONIER 3/83: Ph. Eberlin: «L'identification des aéronefs en période de conflit armé»: identification par radar secondaire.

⁶ UIT – Recommendation N° 605 de la CAMR (Genève 1979).

La rédaction tient à remercier l'auteur d'avoir autorisé la publication de cet article dans notre magazine.

L'article original a paru dans la Revue internationale de la Croix Rouge N° 738 sous le titre «Identification des navires-hôpitaux et des navires protégés par les Conventions de Genève du 12 août 1949».

Le lecteur lira avec profit les articles du même auteur parus dans PIONIER N° 10, 11-12 1982 et 3/83.

TÉLÉCOMMUNICATIONS CIVILES

De Copenhague: Camille Olsen

Volonté de défense et armée croupion

Le général Rogers, commandant en chef des forces de l'OTAN, vient de faire à la radio d'Helsinki ses excuses au peuple finlandais pour les propos qu'il avait tenus au début de janvier à l'occasion d'un entretien accordé au plus grand quotidien du pays, le «Helsingin Sanomat» (indépendant de tendance libérale). Dans cet interview, le général américain avait exprimé ses «doutes» sur la volonté réelle des Finlandais de défendre leur neutralité contre une éventuelle attaque soviétique.

Ces déclarations avaient aussitôt soulevé un vent d'indignation, non seulement en Finlande même, mais aussi dans les autres Etats nordiques où l'on s'était étonné qu'une personnalité étrangère de cette importance put s'exprimer aussi légèrement.

Maintenant, le général Rogers a fait amende honorable: il a avoué de bonne grâce s'être trompé et expliqué que, depuis, il avait eu la preuve que la Finlande était prête à s'opposer à toute agression ou invasion extérieure «d'où qu'elle vienne».

Cette preuve ou plutôt ces preuves ne s'étaient-elles pas multipliées ces dernières semaines? Elles étaient déjà apparues fin décembre donc avant l'interview du général, quand le cabinet Sorsa avait menacé de démissionner parce que les communistes, représentés par trois ministres au gouvernement de coalition de centre-gauche, avaient refusé de voter le budget militaire de 1983 dont les 19% d'augmentation devaient être peu après approuvés à une très forte majorité de 175 voix contre 33 dans l'hé-

micycle. On sait que le cabinet Sorsa devait rester en place et continuer sa tâche sans l'appui des communistes dont il n'avait d'ailleurs pas besoin.

Budget modeste

Malgré tout, les dépenses militaires finlandaises demeurent toujours les plus modestes d'Europe: 1,5% du produit national brut. Mais cette modestie leur est imposée par les stipulations du Pacte d'amitié conclu en 1948, entre Helsinki et Moscou. Toutefois, un récent sondage a montré que plus du tiers de la population était disposé pour qu'un coup de pouce supplémentaire soit donné à ces dépenses, 7% seulement des personnes interrogées auraient réclamé une diminution de crédit et 50% se seraient estimées très satisfaites de la politique de défense du gouvernement et des sommes qu'il y consacre. D'autre part, le général Erkki

Laatikanen, chargé de la surveillance du district le plus septentrional du pays vient de réclamer que des manœuvres plus fréquentes et plus importantes aient lieu en Laponie pour éviter qu'en cas de conflit entre les deux blocs – l'OTAN et les Etats du Pacte de Varsovie – ne se crée «un vide dangereux dont pourraient profiter l'un ou l'autre des belligérants». La commission parlementaire du Parlement, répondant à cette demande, a suggéré que 3000 rappelés pour des périodes militaires soient envoyés chaque hiver en manœuvres en Laponie, mais les crédits dont dispose aujourd'hui l'armée sont incapables de permettre la réalisation de ces plans. Ce ne sont que 1500 soldats qui pourraient participer à ce genre d'exercice, à même d'apporter aux mobilisables l'expérience d'un climat et d'un terrain que peu d'entre eux connaissent. Comment par conséquent résoudre ce problème? La commission parlementaire juge également indispensable que soient installés en Laponie de nouveaux radars capables de suivre le développement technique des armements aériens actuels. Les anciens radars qui s'y trouvent ne peuvent en effet capturer le vol des bombardiers à basse altitude.

«Gazette de Lausanne» 11 février 1983

